



FIDUCIAL

REAL ESTATE

FIDUCIAL REAL ESTATE

Dérogation à l'obligation de déposer une offre publique accordée à Fiducial Financial Services

Courbevoie, le 19 juillet 2017 – Dans le cadre d'un projet de rationalisation de son organisation, la société Fiducial envisage d'apporter la participation qu'elle détient au sein de la société Fiducial Real Estate à la société Fiducial Financial Services, elle-même détenue à 100% par la société Fiducial.

En conséquence de cette opération, la société Fiducial Financial Services franchirait à la hausse le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, se plaçant ainsi dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions de Fiducial Real Estate conformément à l'article 234-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions de Fiducial Real Estate a ainsi été introduite par Fiducial Financial Services auprès de l'Autorité des marchés financiers.

L'Autorité des marchés financiers a fait droit à cette demande et accordé le 18 juillet 2017 une dérogation au profit de la société Fiducial Financial Services sur le fondement des articles 234-9 6° et 234-9 7° de son Règlement général.

A propos de Fiducial Real Estate

Fiducial Real Estate est une société foncière qui exploite un patrimoine immobilier détenu en propre de près de 320.000 m² investi en immobilier d'entreprise et situé en France, aux Etats-Unis, en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. Fiducial Real Estate développe aussi des activités de prestations de services immobiliers notamment au travers de sa filiale Fiducial Gérance, société de gestion agréée par l'AMF qui gère plus de 1.600 millions d'Euros d'actifs au travers de SCPI (société civile de placement immobilier).

En savoir plus sur : <http://www.fiducial-real-estate.fr/>